

LE PIGEON

« Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin... elle s'emplit » Beaumarchais

« Nous considérons que l'accès à l'élite ne doit plus être la chasse gardée des milieux privilégiés »

Najat Vallaud-Belkacem
Le Monde, 18 janvier 2016



RENTRÉE ANNULÉE EN 2017

L'amplification du mouvement

Une grève nationale le 29 novembre à nouveau très suivie : 1 000 manifestants dans toute la France (à Dreux, Lille, Rouen, Paris et Marseille). Des agents, des élèves et des parents d'élèves ont rejoint le mouvement.

À ce jour, plus de 90 lycées issus de 14 académies ont signé l'appel "Touche pas ma ZEP !".

Un mouvement soutenu par une intersyndicale nationale (CGT éducation, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNETAA-FO, SNFOLC, SNUEP-FSU, SUD éducation)

Une couverture médiatique très large (presse écrite, télé, radios) qui a permis de mettre en pièces une communication improvisée du Ministère.

Les réponses de la Ministre demeurent inacceptables

Des indemnités et des bonifications pour les mutations vouées à disparaître dès la rentrée 2020. La prorogation jusqu'à cette date relève d'une "clause de sauvegarde" signifiant en fait la fin de tout dispositif d'éducation prioritaire dès la rentrée 2020.

Des promesses fumeuses sur les moyens. La ministre annonce vouloir « maintenir les moyens pour les lycées de l'éducation prioritaire »... Or aucun décret, aucun texte réglementaire n'a jamais garanti ces moyens, et depuis 2015, la catégorie « lycée d'éducation prioritaire » a disparu des textes. Le maintien de moyens inexistant, il fallait l'inventer !

Les 450 postes annoncés : une belle arnaque. Cette annonce ne concerne que la seule rentrée 2017 et relève donc de l'exception, très loin de notre demande de moyens pérennes. Par ailleurs, l'attribution

de ces postes aux "lycées les plus défavorisés" ne renvoie à aucune catégorie juridique. Le cabinet du Ministère s'est d'ailleurs refusé à préciser la liste des lycées concernés. Deux certitudes : les lycées qui n'ont jamais eu aucun label en seront d'emblée exclus, et ces postes supplémentaires ne serviraient qu'à pallier les insuffisances liées à la hausse démographique.

Toujours pas de carte élargie de l'éducation prioritaire. La Ministre renvoie cette question à un éventuel (et plus qu'incertain) prochain quinquennat, ce qui est totalement inacceptable ! La publication de cette carte a en effet été annoncée officiellement en 2014 par Vincent Peillon, alors Ministre de l'Éducation nationale, qui réagissait – déjà ! – à la mobilisation des lycées qui demandaient à intégrer l'éducation prioritaire (Voir BO du 5 juin 2014). Plus de deux ans et demi pour rendre son devoir maison, ça commence à faire un peu long !



Ultimatum pour la Ministre : grève reconductible dès le 3 janvier pour gagner!

Chaque jour de grève pousse le ministère à céder sur un plan : les indemnités, les points de mutation... Pour la première fois le 28 novembre, la Ministre a fait des annonces sur les moyens. Cette dernière prend conscience de l'urgence de la situation et de sa responsabilité pour une sortie de crise. Il nous faut insister encore et instaurer un dernier rapport de force pour qu'elle franchisse le dernier pas et réponde favorablement à notre principale revendication : la publication d'une carte élargie de lycées en éducation prioritaire avec un label garantissant des moyens pérennes (effectifs par classe limités, maintien des dédoublements et de tous les projets, vie scolaire...) et le maintien définitif des indemnités et des bonifications pour les mutations.

Nous voulons une carte élargie regroupant tous lycées en Éducation Prioritaire (ex-ZEP, Politique de la ville, APV, ECLAIR, Zone violence, Zone sensible, Ambition Réussite, DERS, Plan Espoir Banlieues...) ou qui devraient légitimement en relever.

Appel à tous les personnels des lycées en éducation prioritaire

Najat Vallaud-Belkacem vient dans un récent courrier au député d'Asnières-sur-Seine Sébastien Piétrasanta d'annoncer leur sortie de tout dispositif dès 2017, y compris pour les lycées professionnels. L'argument avancé par la ministre est celui de la priorité donnée à la scolarité obligatoire dans la refondation de l'éducation prioritaire. Pourtant le ministère continue bien d'afficher comme un de ses objectifs principaux d'en finir avec les 150 000 jeunes sortants chaque année sans diplôme du système scolaire. Or la difficulté scolaire ne s'arrête pas à 14 ans ! Comment expliquer alors la décision de supprimer en lycée les moyens supplémentaires liés à l'éducation prioritaire ?

La première conséquence sera la dégradation des conditions d'enseignement et de réussite des élèves de ces lycées accueillant une majorité d'élèves issus de milieux défavorisés : hausse des effectifs par classe, baisse de l'offre d'options et des cours en demi-groupe, etc. Cela signifiera aussi une dégradation des conditions de travail des personnels.

Par ailleurs, les personnels perdront leur prime ZEP et leurs bonifications pour les mutations. Cette dégradation des conditions d'enseignement et de la rémunération entraînera une rotation accrue des équipes pédagogiques mettant en péril le travail en équipes essentiel à la réussite des élèves dans ce type d'établissement.

Nous contestons la sortie des lycées relevant de l'éducation prioritaire. Nous exigeons la mise en place d'un statut et d'une carte élargie de l'éducation prioritaire pour les lycées avec la garantie d'effectifs limités, de moyens supplémentaires et de compensations spécifiques pour l'ensemble des personnels, assurant ainsi la stabilité des équipes.

Plusieurs lycées ont déjà décidé de se mettre en grève dès la rentrée 2017 si des engagements fermes n'étaient pas pris par le ministère.

<http://www.tpamz.levillage.org>

